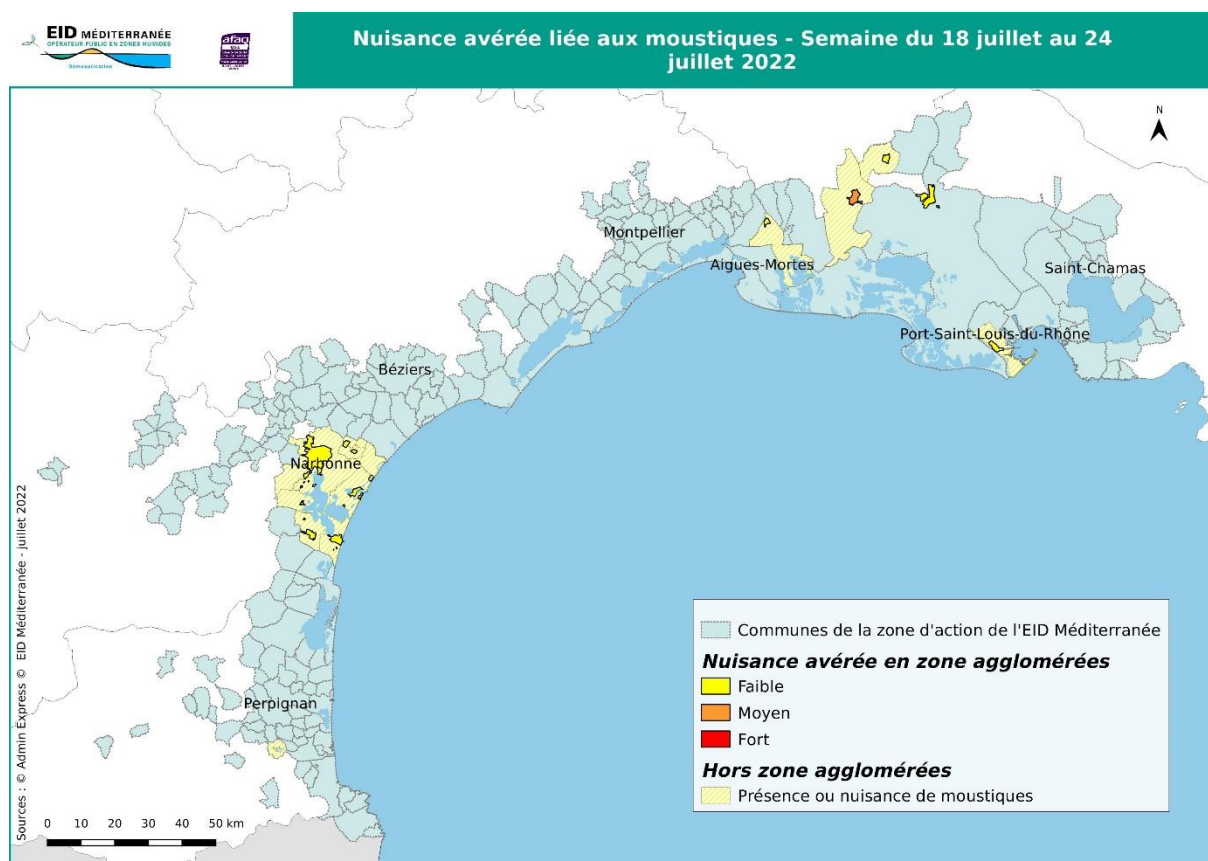


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 18 au 24 juillet 2022



Au cours de la semaine du 18 juillet 2022 :

Près de 350 hectares de zones humides ont été traités, dont 70 % par voie aérienne.

Depuis le début d'année 2022, près de 16 850 hectares ont été traités en zones humides contre les *Aedes spp* (*Aedes caspius*, *Aedes detritus*), ce qui reste en dessous de la moyenne à la même période depuis 2016 (17 650 ha), mais au-dessus de 2021 (12 271 ha).

On ne constate plus de nuisances notables liées aux moustiques « ruraux ». Des nuisances résiduelles faibles à moyennes peuvent néanmoins persister localement, du fait, essentiellement, des irrigations.

Dans certaines communes, la principale origine de nuisance *intra-muros* est à l'« actif » du moustique-tigre (*Aedes albopictus*).

À compter du 25 juillet 2022 :

La période estivale est installée, rythmée par les mises en eau artificielles et quelques vents de sud. Les éventuelles submersions seront surveillées dans les zones humides à submersions temporaires. Des traitements par voies aérienne et terrestre seront mis en œuvre très rapidement contre *Aedes caspius* et *Culex pipiens*.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : Pas de nuisance particulière concernant *Aedes caspius*, excepté de façon ponctuelle sur le secteur du Mas de l'Eysselle, à Port-Saint-Louis-du-Rhône. À noter une nuisance variable liée au moustique-tigre *Aedes albopictus* dans les secteurs urbanisés.

- **Gard** : La situation est sous contrôle sur le littoral (Le Grau-du-Roi, Aigues-Mortes). Des nuisances résiduelles sont observées en zones rurales, à Saint-Laurent-d'Aigouze ou à Vauvert, dans les zones de prés à taureaux irriguées. Le niveau de nuisance est plus marqué autour de Bellegarde et de Saint-Gilles, où l'activité d'irrigation (prés, prairies) est au plus fort. Les interventions terrestres et/ou aériennes y sont quotidiennes. Le moustique-tigre est bien présent et actif, en secteurs urbanisés, dans toutes les communes de la zone d'action.

- **Hérault** : L'épisode de nuisance lié aux fortes émergences de moustiques « ruraux » de début juillet est en voie d'être terminé. Le moustique-tigre *Aedes albopictus* est néanmoins toujours virulent, en secteurs urbanisés, dans l'ensemble des communes.

- **Aude** : La nuisance ressentie est faible à moyenne en zones non agglomérées de la plaine viticole narbonnaise, due aux irrigations, et faible en bord d'étang et de mer. Le risque de nuisance en zones agglomérées reste faible au vu du vent de Nord-Ouest annoncé durant toute la semaine. Le moustique-tigre est cependant très présent en secteurs urbanisés dans l'ensemble de ces communes.

- **Pyrénées-Orientales** : Pas de nuisance venant des zones humides du département. La Tramontane est prévue sur le département jusqu'à mercredi 27, ce qui aura pour effet d'assécher une partie des zones humides sur ce secteur (sansouïres, en particulier). En secteurs urbains, on constate une présence plus importante de moustiques-tigres *Aedes albopictus*.



Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 25 juillet au 31 juillet 2022

